



DOSSIER DE CRÉATION D'UNE ZMEL À FOUILLOLE - CARÉNAGE

SGPG



ANNEXE 1

FORMULAIRE

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

CAPITAINE MARINA BAS DU FORT

Code postal

9 7 1 1 0

Localité

Pointe-à-Pitre

Pays

Guadeloupe

Tél

0590936620

Fax

Courriel

m.dulorme@marinaguadeloupe.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

FISCHER

Prénom

Jean-Paul

Qualité

Chargé de Mission

Tél

0690355501

Fax

Courriel

jpgfischer@cdsxm.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement :
1. Intitulé du projet	
Création d'une zone de mouillage et d'équipement légers (ZMEL) à Carénage Fouillole	
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)	
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	Société portuaire de Gestion Portuaire de la Guadeloupe - SGPG
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Hervé DORVIL - Président directeur général
RCS / SIRET	4 7 8 9 4 0 1 9 0 0 0 0 1 8
Forme juridique	SAS
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1	
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie 9) Infrastructures portuaires maritimes; d) Zone de mouillages et d'équipements légers.	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> IOTA en milieu marin dont le montant des travaux est inférieur à 1 900 000 €.
4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire	
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition	
Le projet porté par la société SGPG vise à créer une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) dans le périmètre de la Marina de Bas-du-Fort comprenant 43 mouillages sur corps-morts.	

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de créer une zone de mouillage organisée permettant de maîtriser l'occupation du site par des mouillages forains, de sécuriser les bateaux au mouillage, d'éliminer les bateaux abandonnés et squattés.

La gestion de la ZMEL s'intègre à la DSP (délégation de service public) détenue par la société SGPG jusqu'au 31 décembre 2031.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation de la Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) prévoit l'installation de 43 mouillages.

Les corps-morts, réalisés en béton, auront une masse de 3,2 tonnes et 4,2 tonnes, selon les caractéristiques des emplacements.

Les principales étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

- * Préfabrication des corps-morts en atelier ;
- * Transport des corps-morts jusqu'au site d'embarquement ;
- * Manutention et chargement à bord d'une embarcation adaptée ;
- * Acheminement maritime jusqu'à la zone d'implantation du projet ;
- * Immersion et mise en place des corps-morts sur les emplacements prévus.

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à huit semaines.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone comprend 43 mouillages destinés aux voiliers. L'implantation des mouillages ainsi que des cercles d'évitement est présentée en annexe 4.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au vu des moyens financiers engagés sur le milieu marin inférieurs à 1,9 M €, ce dossier est soumis à une étude de cas par cas selon l'article R122-2 du code de l'environnement pour un marché d'un montant de 239 000 €.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La surface du projet incluent les cercles d'évitement qui est estimé à 10,5 hectares.	La surface du projet est estimée à 10,5 hectares.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Périmètre de la Marina de
Bas-du-Fort et la circonscription du
GPMG à Pointe-à-Pitre.

Coordonnées géographiques¹

Long. 67° 52' " Lat. 16° 21' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

3

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Pointe-à-Pitre
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le plan de périmètre des risques naturels (PPRN) a été approuvé. La Guadeloupe est concernée par un seul plan de risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Les corps-morts seront implantés sur un fond vaseux, ce qui engendrera un impact environnemental très limité. La zone étant déjà occupée par des mouillages existants, l'installation des nouveaux corps-morts s'accompagnera du retrait des anciennes chaînes, des anciens corps-morts ainsi que des divers débris présents sur le fond, contribuant ainsi à son nettoyage et à l'amélioration de l'environnement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le secteur est faiblement exposé à la houle. Les mouillages ont été dimensionnés en tenant compte des conditions hydrodynamiques locales et sont conçus pour résister aux conditions de houle habituellement observées sur ce site. En cas d'événement cyclonique, les mesures de sécurité et de prévention adaptées seront mises en œuvre afin de garantir la sécurité des usagers et des installations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet, tel que conçu, permettra de réduire les incidences liées aux mouillages forains en limitant les occupations non autorisées. Il prévoit notamment l'enlèvement des anciennes chaînes, des corps-morts et des épaves présents sur le site, dont le frottement sur les fonds marins contribue à leur dégradation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une démarche d'encadrement et de gestion des mouillages forains afin de mettre un terme aux occupations anarchiques et aux pratiques susceptibles de dégrader le milieu marin. Il prévoit notamment la suppression des corps-morts installés sans autorisation, le retrait des équipements et débris associés, contribuant ainsi à une meilleure organisation de la zone de mouillage. Les incidences du projet sur les habitats marins sont considérées comme très faibles. La zone concernée est en effet occupée depuis de nombreuses années par des mouillages existants, ce qui a déjà entraîné une altération des habitats naturels. Les travaux n'engendreront pas d'impact significatif supplémentaire sur ces milieux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Pointe-à-Pitre

le, 06 Juillet 2026

Signature

--



ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION

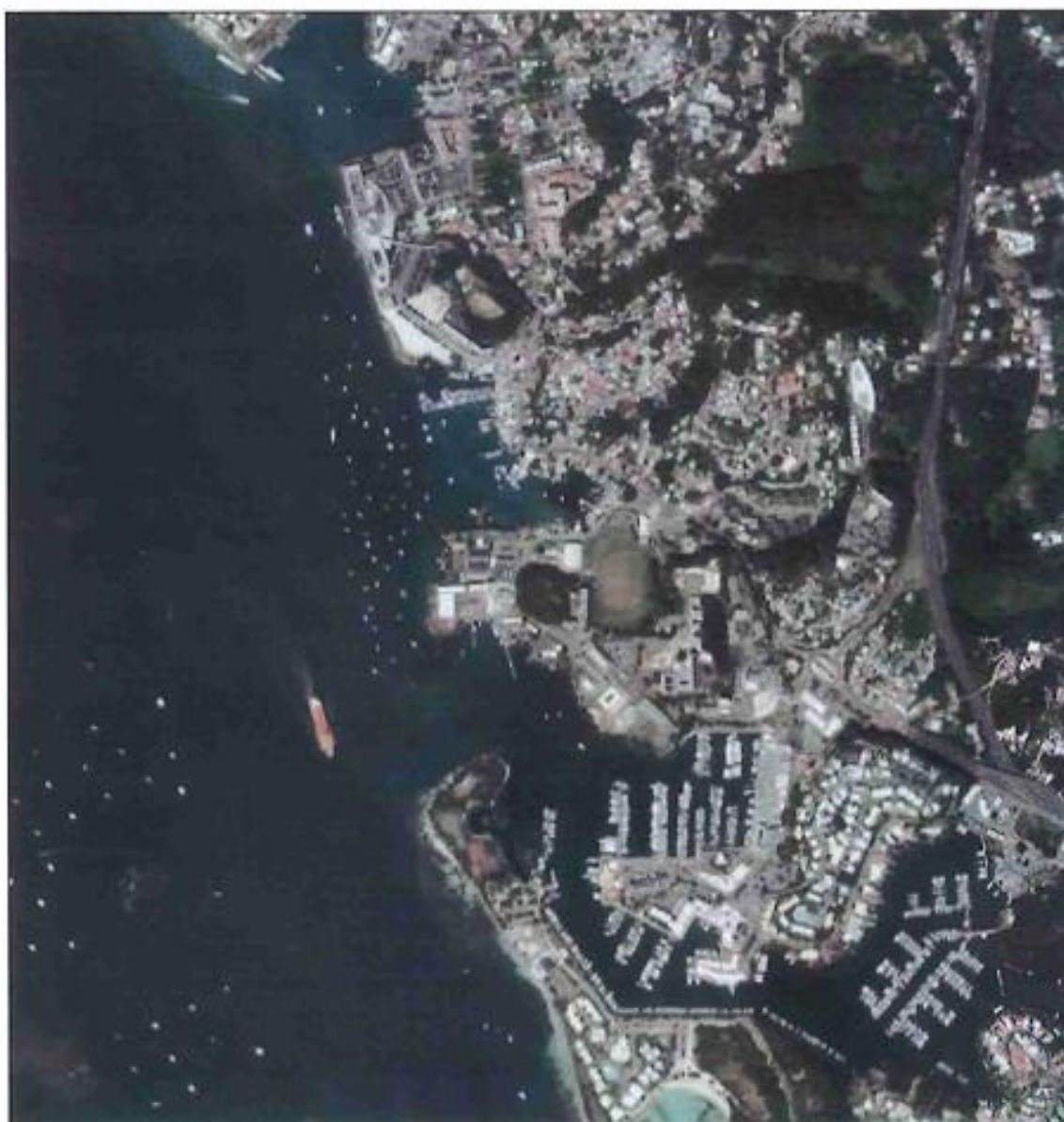


ANNEXE 3

PHOTOS DU SITE



Figure 1 : situation du projet - un mouillage au cœur de la Guadeloupe, sous le vent de Grande Terre



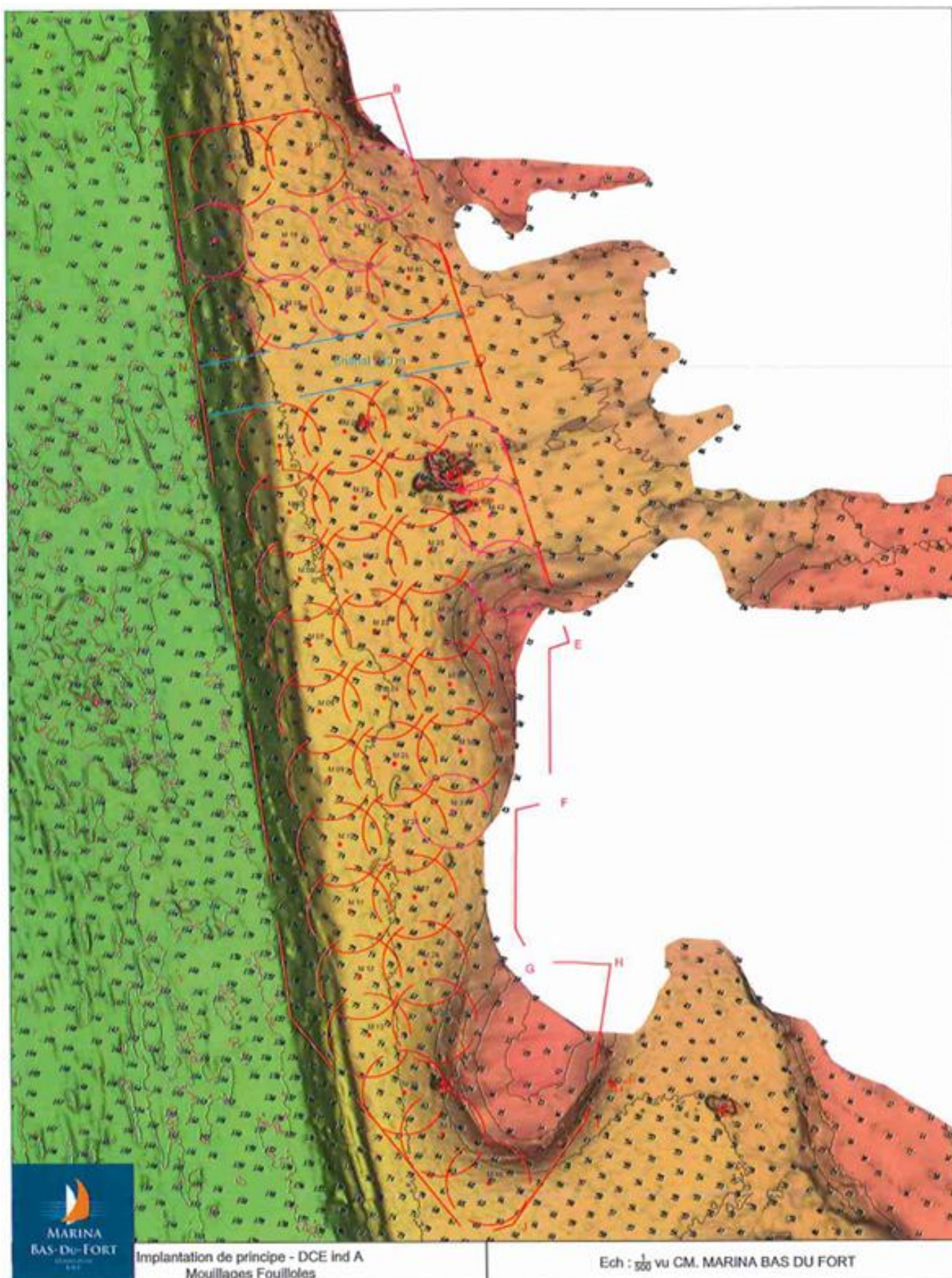




ANNEXE 4

PLAN DU PROJET







ANNEXE 5

NOTE

COMPLÉMENTAIRE

PRÉSENTATION DU PROJET

CRÉATION D'UNE ZONE DE MOUILLAGE À CARÉNAGE FOUILLOLE DANS LA ZONE PORTUAIRE

Conformément à l'article L112-1 du Code de l'environnement, ce projet entre dans la catégorie des projets qui doivent être soumis à un examen au cas par cas.

Le présent document est constitué de différents documents d'information pour la demande d'examen.

Jean-Paul FISCHER
Chef de mission

NOTE DE CONTEXTE

Le Grand Port Maritime de Guadeloupe (GPMG) dispose d'un très vaste territoire qu'il exploite en grande partie. Toutefois, la Marina de Bas du Fort situé sur les communes de Pointe-à-Pitre et du Gosier fait l'objet d'une concession de la part du GPMG qui ne souhaite pas gérer la partie plaisance de son périmètre.

Cette Marina a fait l'objet de plusieurs contrats de concession au fil du temps.

Dernièrement, cette concession portuaire a été attribuée à la société SGPG qui porte un ambitieux programme d'investissements et de développement de la Marina.

Dans le cadre de la concession obtenue par SGPG, il est détaillé les espaces mis à disposition du concessionnaire : globalement l'emprise des bassins exploités et les zones de mouillage de l'îlet Cochon et de Fouillole.

La zone de l'îlet Cochon a déjà fait l'objet de travaux d'aménagement au cours des dernières années.

Dans la perspective de l'accueil de la Route du Rhum 2026, la Marina doit disposer d'une capacité augmentée de manière à proposer un accueil qualitatif aux concurrents. Ainsi, la zone de Fouillole, incluse dans la concession exploitée par SGPG, doit être aménagée pour y accueillir des postes de mouillages.

Emprises considérées

Les emprises de la zone de mouillage ont été déterminées graphiquement à l'aide du plan fourni dans le dossier de concession par le GPMG.

Nous avons déterminé les coordonnées des angles de la zone, repérés sur le plan fourni.

Types d'ancrages

La connaissance du site précise que les fonds sont vaseux, constitués principalement de vase molle sur une épaisseur d'environ 50 cm. L'ancrage des mouillages est prévu sur des corps mort béton (blocs carrés de 1,50 m de côté).

Compte tenu de la profondeur importante du site et de la qualité du terrain, il n'est pas prévu d'ensouiller les blocs, mais de simplement venir les poser aux emplacements prévus.

Ainsi, les corps-morts seront mis à l'eau en bord à quai ou depuis le bateau de l'entreprise retenue, puis maintenus en flottaison à l'aide de bouées gonflées et remorqués puis positionnés précisément sur le point considéré.

PROJET DE LA ZMEL

Les ZMEL sont des aires de stationnement nautique sur le domaine public maritime, dans le cas présent dans le périmètre portuaire.

À l'intérieur de cet espace, des équipements appropriés, corps-morts, chaînes, ligne de mouillage, bouées, sont disposés pour créer un nombre défini de postes d'amarrage sur bouée.

Il s'agit de répondre à une forte fréquentation de bateaux de plaisance, de limiter les conflits d'usage et de préserver l'environnement.

Justificatif du choix de ce projet

Le périmètre de la ZMEL de Fouillole à Carénage fait l'objet d'une occupation anarchique et de mouillage forain avec l'installation de bateaux squattés, l'installation de corps-morts non conformes, de blocs de matériaux, etc.

La création de la ZMEL permettra d'organiser l'activité de plaisance, de contrôler la fréquentation et les usagers de droits des sites. Ce site est très attrayant par sa proximité avec les installations de la marina.

L'occupation foraine du site entraîne des conflits d'usage et des enjeux sécuritaires lors de l'entrée et la sortie des bateaux. Certains bateaux sont installés sur le chenal d'accès des portes conteneurs.

Maintien de l'activité nautique

Les activités nautiques en Guadeloupe concernent l'ensemble du littoral avec de multiples activités liées à la plaisance (jet ski, planche à voile, surf, pêche au gros, etc.). La Guadeloupe accueille de grands événements nautiques tels que la Route du Rhum tous les quatre ans, le Traditour, le trophée des marinas, la Transquadra.

Les activités nautiques présentent un fort potentiel d'activités et génèrent un fort taux de fréquentation du site. La zone de mouillage est occupée toute l'année.

L'analyse des photos sur Géoportail et l'observation du gestionnaire de la marina démontrent que ce site accueille entre 40 et 60 bateaux de manière permanente, dont certains sont squattés et d'autres sont à l'abandon.

Ces mouillages forains ont un impact sur les fonds marins, le mouillage à l'ancre, les mouvements de chaînes, le rejet des eaux grises et noires ont un impact sur les fonds marins et sur l'écosystème du site.

Cette occupation est encore plus marquée lors des événements nautiques.

Description du projet

L'objectif spécifique de la création de la ZMEL est de répondre à différentes priorités :

- Organiser, régulariser, maîtriser l'activité existante en termes nautiques et maritimes
- Créer les conditions de l'accueil de la Route du Rhum
- Éliminer définitivement les squatteurs et les bateaux abandonnés
- Interdire les rejets d'eau grise et noire et limiter la pollution

Les éléments techniques de la réalisation des mouillages



SGPG – Mouillages Fouilloles
CCTP - Ind A

1 PREAMBULE

Le Grand Port Maritime de Guadeloupe (GPMG) dispose d'un très vaste territoire qu'il exploite en grande partie. Toutefois, la Marina de Bas du Fort situé sur les communes de Pointe-à-Pitre et du Gosier fait l'objet d'une concession de la part du GPMG qui ne souhaite pas gérer la partie plaisance de son périmètre.

Cette Marina a fait l'objet de plusieurs contrats de concession au fil du temps. Dernièrement, cette concession portuaire a été attribuée à la société SGPG qui porte un ambitieux programme d'investissements et de développement de la Marina.

Dans le cadre de la concession obtenue par SGPG, il est détaillé les espaces mis à disposition du concessionnaire : globalement l'emprise des bassins exploités et les zones de mouillage de l'ilet à Cochons et de Fouilloles.

La zone de l'ilet à Cochons a déjà fait l'objet de travaux d'aménagement au cours des dernières années.

Dans la perspective de l'accueil de la Route du Rhum 2026, la Marina doit disposer d'une capacité augmentée de manière à proposer un accueil qualitatif aux concurrents. Ainsi, la zone de Fouilloles, incluse dans la concession exploitée par SGPG, doit être aménagée pour y accueillir des postes de mouillages.

Cet aménagement de mouillages est l'objet du présent marché.

2 DISPOSITIONS GENERALES

2.1 MAITRE D'OUVRAGE ET INTERVENANTS

Le maître d'ouvrage de l'opération est SGPG – Marina de Bas du Fort. Le maître d'ouvrage agit en vertu de son contrat de concession, sur les espaces qui lui sont mis à disposition.

Le maître d'ouvrage assure sa propre maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération. Il s'est préalablement fait accompagner par un AMO : Cotes Marines

2.2 PERFORMANCES – EXIGENCES

La réalisation de cette opération doit assurer le maître d'ouvrage de la bonne réalisation et de la prise en compte des exigences suivantes :

- Durée de vie minimale de l'installation : 10 ans
- Taux de rupture admissible des lignes : 0
- Absence de ragage de la ligne de mouillage sur le corps-mort ou sur le terrain naturel
- Allongement limité des lignes
- Maintien en position du mouillage sous bateau maxi et vent de 50 nœuds

- Bouées verticales en l'absence de bateau
- Solution de passage facile des aussières

2.3 SITUATION GENERALE

Situé dans la baie abritée de Pointe-à-Pitre, la zone de Fouilloles est précisée dans l'Annexe n°2 du présent CCTP.

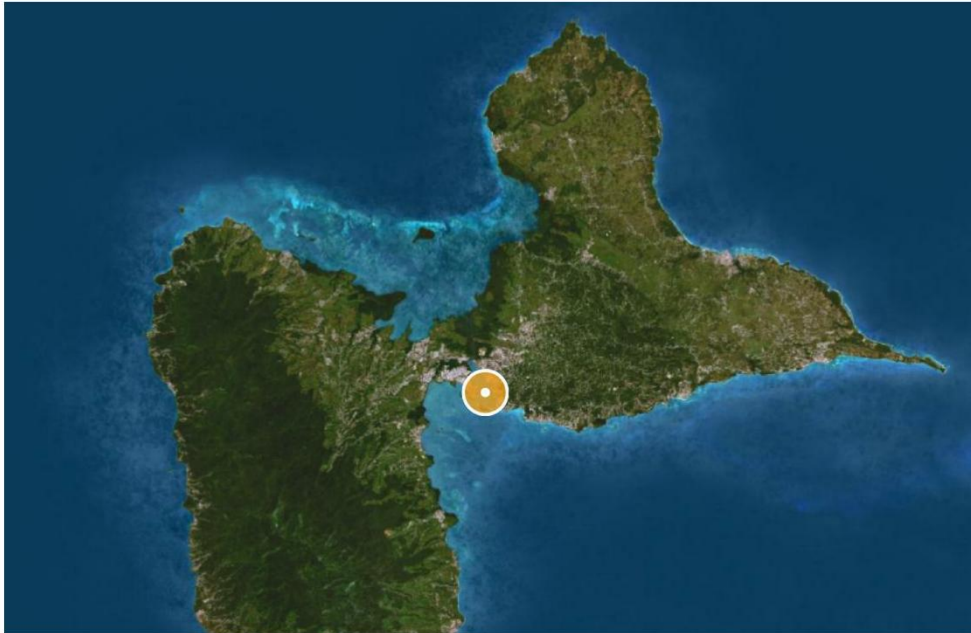


Figure 1 : situation du projet - un mouillage au cœur de la Guadeloupe, sous le vent de Grande Terre

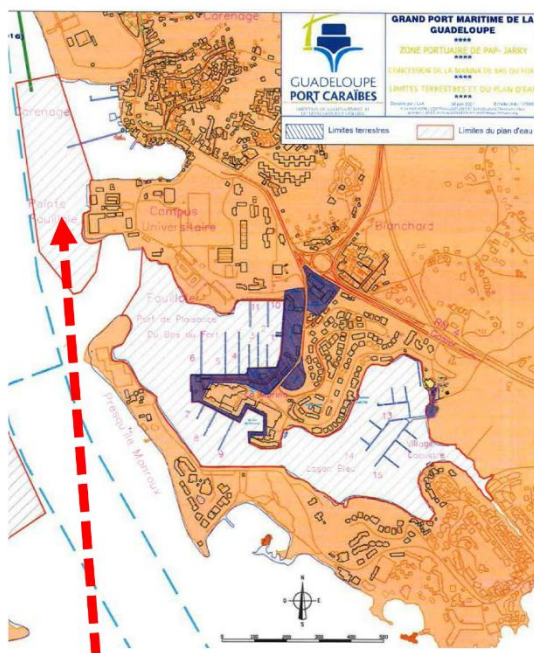


Figure 2 : extrait de l'annexe 2 présentant l'emprise de la zone du projet

D'une surface d'un peu plus de 10.5 hectares, ce plan d'eau est parfaitement abrité et se prête facilement à l'installation d'une zone de mouillages au profit des plaisanciers.

2.4 REGIME DE VARIATION DU PLAN D'EAU

Comme partout dans les Antilles, les variations de niveau du plan d'eau sont très limitées. Elles subissent toutefois des surcotes atmosphériques importantes dans le cadre d'événements tropicaux.

Le SHOM donne les éléments suivants :

07	Nom	Lat.	Long.	Et.	Année CH	PHMA	PM sup		NM		BM inf	PBMA
	Pointe-à-Pitre [Guadeloupe]	16 13 N	61 32 W		2017	00.88	00.70		00.58		00.40	00.18
	Nom	Repère fondamental				Organisme	Date	RF/ZH	RF/Ref	ZH/Ref	ZH/Elli	Ref
	Pointe-à-Pitre [Guadeloupe]	GO-12				IGN	1988	2.883	2.423	-0.460	-40.93	IGN88

Figure 3 : Extrait SHOM du RAM 2025

2.5 VENTS

Les vents dominants sont de secteurs Est à Nord-Est

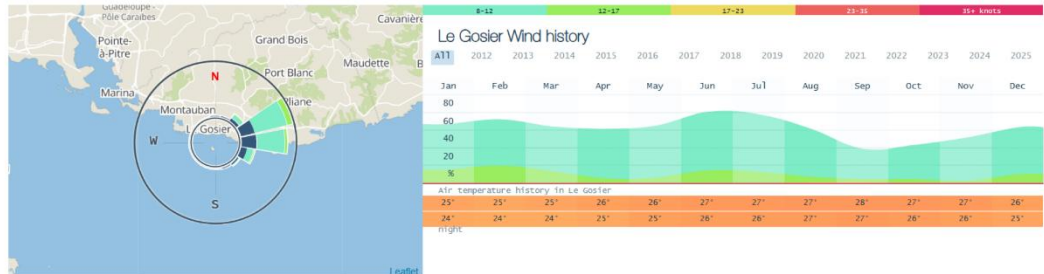


Figure 4 : statistiques de vent pour le Gosier - source windy.com

2.6 BATHYMETRIE

Le maitre d'ouvrage dispose d'une bathymétrie du site disponible en annexe 3 du présent CCTP. L'illustration suivante représente un extrait de la bathymétrie et de la zone concernée.

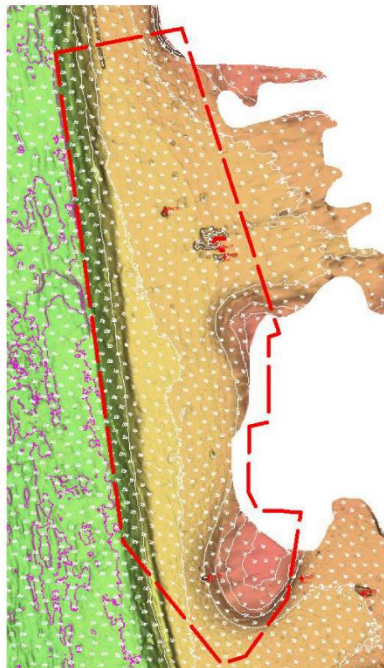


Figure 5 : extrait de la bathymétrie et détail de la zone de mouillage disponible

Sur cette bathymétrie, nous observons très nettement le chenal (en vert) dragué à environ – 16,00 m CM.

- Le pendage entre la zone de projet et le chenal sera difficilement exploitable (23% de pente le long du chenal)
- La zone est considérée pour le projet se situe à un fond moyen de -6,00 à -7,00 m CM, profondeur plus que satisfaisante pour une exploitation de plaisance.

Difficultés :

- Deux épaves repérées par la bathymétrie dans la partie Nord
- Une épave et une avancée du terrain ne permettant pas l'exploitation au Sud

2.7 NATURE DU TERRAIN NATUREL :

Selon les éléments disponibles, EGIS avait proposé la carte suivante basée sur des éléments de 2012 :

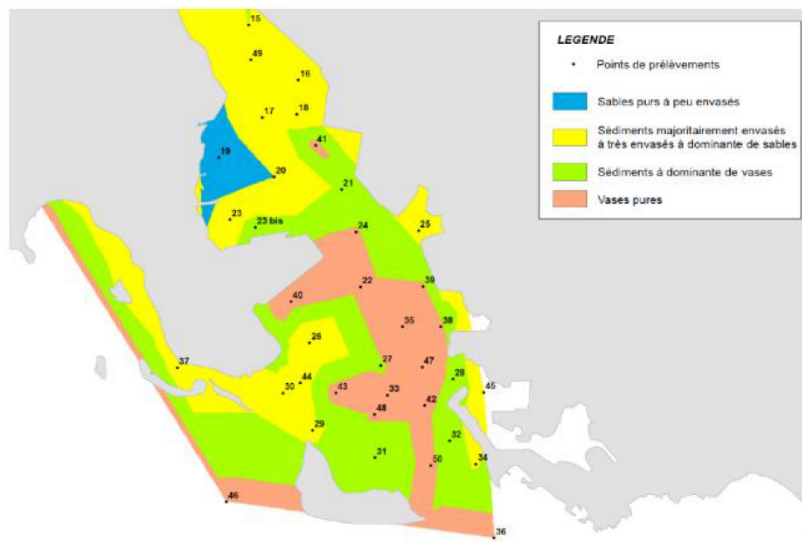


Figure 6 : carte de répartition des natures du TN du secteur (source EGIS 2012)

2.8 AGITATION DU PLAN D'EAU

Le plan d'eau est particulièrement abrité. Une étude précédente menée par SUEZ indique que dans notre secteur l'agitation résiduelle des houles cyclonique de période de retour décennales et centennales pour une Hs de 3 m est de l'ordre de 0.60 m avec une période assez longue (9s).

La mer de vent est assez limitée également grâce aux abris naturels du secteur.

Pour rappel, il ne faut toutefois pas négliger l'agitation liée aux sillages des différents navires et au trafic maritime en général.

2.9 COURANTS

Très faibles et non-dimensionnant.

2.10 REPERES GEODESIQUES

L'ensemble des travaux et plans seront réalisés selon des plans rattachés au niveau des cotes marines.

2.11 CONTRAINTES PARTICULIERES DU CHANTIER

L'entrepreneur est considéré comme ayant pris parfaite connaissance des lieux, des conditions de site et d'accès tant du point de vue terrestre que maritime, des conditions d'exploitation des installations portuaires de la Marina de Bas du Fort ou tout autre site visé pour les chargements et déchargements et d'avoir pris en compte les sujétions qui en résultent dans l'établissement de ses prix.

2.11.1 Phasage ou organisation des travaux

Le titulaire produira dès la notification du marché un planning complet détaillant les délais d'approvisionnements et fournitures nécessaires, puis la phase de travaux.

Ce planning doit permettre une réception sereine des installations avant le 10 octobre 2026. Pour ce faire, l'entrepreneur est responsable de l'organisation qu'il souhaite mettre en place.

2.11.2 Exploitation des installations portuaires

L'entrepreneur est censé connaître et sera tenu de respecter les dispositions des règlements généraux ainsi que le règlement particulier de police applicables à la Marina de Bas du Fort et aux zones fréquentées.

L'entrepreneur veillera au respect des usagers en place et à ne pas risquer de collision ou de manœuvres hasardeuse proche des postes de mouillages accueillant des usagers. Tout désordre ou accident fera l'objet d'un rapport de mer au maître d'ouvrage et d'une déclaration à l'assurance du titulaire.

2.11.3 Emprises Terrestres

Le chargement et le déchargement des équipements de mouillage ainsi que la mise à terre des épaves pourront se faire à la Marina de Bas du Fort, après accord express du maître de port et la validation d'un planning adapté.

2.11.4 Emprises Maritimes

L'Entrepreneur sera tenu de délimiter la zone de travail en mer au moyen d'un balisage et d'une signalétique adaptée, en respectant les limites des éventuels chenaux d'accès existants.

Par ailleurs, pour faciliter le trafic autour de la zone de projet, pendant la période où seront réalisés les travaux nautiques, les autorités compétentes devront être obligatoirement informées 48 heures à l'avance de tous les mouvements de barges et d'embarcations diverses. Leurs nouvelles positions devront être données, qu'elles soient dans l'emprise du balisage ou en dehors du balisage. La diffusion d'un AVURNAV et la communication avec la capitainerie du GPMG est de la responsabilité de l'entrepreneur.

2.11.5 Voies de circulation

La réalisation des travaux ne devra pas occasionner de dégradations ni de dépôt de quelque nature que ce soit, (boue, vase, eau, débris divers...) sur les voies ouvertes à la circulation et stationnement des véhicules, tant sur le domaine public que les emprises portuaires. La libre circulation des engins de manutention et des véhicules ne devra pas être entravée. Pour l'utilisation de matériel lourd de levage, l'entreprise aura à sa charge la vérification de la compatibilité de ces engins avec les structures de chaussées (voies publiques) et les ouvrages portuaires, (quais etc...).

Les opérations de livraison sont à la diligence et sous la responsabilité de l'Entrepreneur. L'entrepreneur est tenu de transporter, décharger avec soin et ranger les matériels faisant l'objet de son marché, soit à pied d'œuvre, soit aux points qui lui sont indiqués par le Maître d'ouvrage soit dans les locaux mis à disposition par le Maître d'Ouvrage (bord à quai évoqué ci-avant).

2.11.6 Locaux de chantier

Il n'est pas prévu d'installation de local de chantier.

2.11.7 Permanence et gardiennage

L'entreprise fera son affaire de la surveillance du chantier pendant et après les heures travaillées et pendant les périodes de congé (navire de travail, équipements, matériel stocké sur le navire ou bien sur les emprises mises à disposition). Libre à l'entrepreneur de mettre en œuvre un barriérage autour du matériel stocké à terre.

2.11.8 Propreté et nettoyage

Les emprises concernées par les travaux, ainsi que les abords devront être maintenus en parfait état de propreté moyennant un nettoyage régulier à la diligence de l'entreprise. Le navire et le matériel de l'entreprise devront également présenter un aspect visuel correct.

2.11.9 Déblais et résidus de chantier

Les produits issus de la dépose des anciens équipements potentiellement en place ou des épaves devront être évacués en décharges autorisées. Sur demande du maître d'ouvrage, à l'issue de la mise en décharge, l'entrepreneur devra fournir une copie des BSDI, (bordereau de suivi des déchets inertes).

Tout rejet à la mer est proscrit.

Le coût de l'évacuation en décharge contrôlée est inclus dans le prix des travaux. L'Entrepreneur fera son affaire de la recherche d'un site de dépôt des matériaux extraits en conformité avec la nature de ces matériaux.

2.12 MAITRISE DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT

2.12.1 Dispositions générales

La prise en compte de l'environnement inclut :

- le respect de la législation en vigueur,
- les démarches relatives à l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour l'exécution de l'ouvrage,
- le respect des exigences spécifiques du marché prévues au C.C.T.P,
- la maîtrise des dispositions relatives à l'environnement, particulières à l'exécution des travaux.

2.12.2 Moyens de limitation et de lutte contre les pollutions accidentelles

Compte tenu de la situation du projet, l'entrepreneur devra prévoir dans son offre la mise en œuvre de tous les moyens permettant de limiter la dispersion d'éventuels polluants ainsi que les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles liées aux moyens de travaux utilisés (fuites hydraulique, hydrocarbures,).

L'entrepreneur fera apparaître clairement dans son offre les moyens de limitation et de lutte contre les pollutions accidentelles qu'il envisage de mettre en œuvre.



ANNEXE 6

LETTRE D'AUTORISATION DU GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE

Monsieur Hervé DORVIL
Directeur Général
Société de Gestion Portuaire de la Guadeloupe
Capitainerie – Marina de Bas du Fort
97110 Pointe à Pitre

Pointe à Pitre, le 05 JUIN 2026



N/REF : DG/N° - - 117

Objet : Marina de Bas-du-Fort – ZMEL zone de Carénage – Réponse à votre courrier du 30 avril 2026

Monsieur le Directeur Général,

Je fais suite à votre courrier relatif au projet de création d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) sur le secteur de Fouillole.

Je vous confirme qu'il n'a jamais été envisagé que des équipements de mouillage soient réalisés par le GPMG dans cette zone, comme cela ressort notamment de la réponse n°20 apportée dans le cadre de la procédure concessive.

En revanche, le GPMG, en sa qualité de concédant, ne s'oppose pas à l'initiative de création d'une ZMEL sur ce secteur, sous réserve du strict respect de l'ensemble des réglementations en vigueur ainsi que de l'obtention des autorisations administratives requises.

Cette opération devra impérativement faire l'objet d'un chiffrage précis et être intégrée au contrat de concession par voie d'avenant, en tant que nouvelle opération inscrite au programme pluriannuel d'investissements (PPI) obligatoire.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre un calendrier prévisionnel de réalisation de cette opération.

Par ailleurs, il est précisé que l'installation de bouées de mouillage dans la zone de carénage constitue un bien de retour au sens de la convention de concession. À ce titre, la valeur de reprise applicable à cette opération sera fixée à 50 % du montant de l'investissement initial hors taxes effectivement réalisé par le Concessionnaire. Cette valeur de reprise sera déterminée sur présentation des justificatifs de dépenses et sera indépendante de l'état d'amortissement comptable du bien à la date d'expiration de la concession.

Il vous appartient, en conséquence, d'engager les démarches nécessaires à l'instruction de ce projet.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du directoire



Jean-Pierre CHALUS



ANNEXE 7

MODALITÉS DE GESTION DES EAUX GRISES ET NOIRES

BARGE POLYVALENTE

La ZMEL de Carénage à Fouillole fait partie du périmètre de la concession. À ce titre, elle est exploitée par la société SGPG, concessionnaire.

La société SGPG a acquis en 2023 une barge polyvalente affectée au ramassage des eaux grises et noires ainsi que des déchets. Cette barge intervient sur le site.





ANNEXE 8

MÉMOIRE TECHNIQUE DE L'ENTREPRISE ATSM



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

MEMOIRE TECHNIQUE

ANTILLES TRAVAUX SOUS-MARINS



Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole





Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

SOMMAIRE

I Préambule	3
1. Objet du mémoire	3
2. Les intervenants	3
II Présentation du projet	4
1. Localisation des travaux	4
2. Nature des travaux	5
III Présentation de l'entreprise et pertinence de l'offre	5
1. Présentation de l'entreprise ATSM	5
2. La pertinence de l'offre	5
IV Procédures d'exécutions	7
1. Respect de la réglementation hyperbare	7
2. Phases d'exécution	7
3. Méthodologie	13
4. Réception de chantier	14
V Planning prévisionnel	14
VI Contrôle et qualité	15
VII Protection de l'environnement	15
VIII Documents annexes	16
Fiches techniques des éléments des fournitures et matériaux	



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

I – Préambule

Le présent marché a pour objet la réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole dans la perspective de l'accueil de la Route du Rhum 2026

1 : Objet du mémoire technique

L'objectif de ce mémoire technique est de présenter l'ensemble des éléments composant les prestations de notre offre :

- Intervenants
- Moyens humains, matériels et nautiques,
- Limitation de l'impact environnemental,
- Choix des matériaux et des montages.

2 : Intervenants

Le maître d'ouvrage :



Représentant de l'organisme acheteur :
Société de Gestion Portuaire de la Guadeloupe -SGPG
Capitainerie -Marina de Bas du Fort
97110 POINTE A PITRE

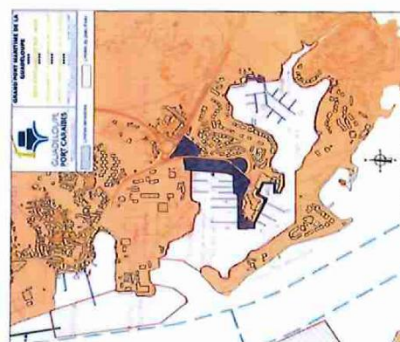
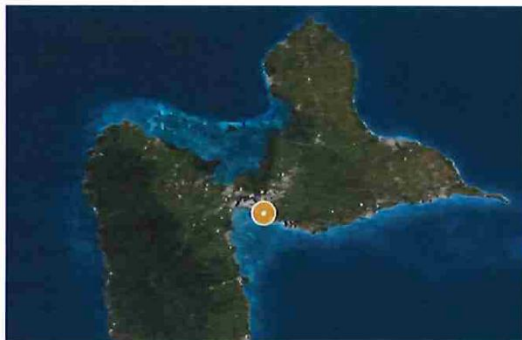


Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

II : Présentation du dossier.

1 : Localisation des travaux :

Les travaux se situent sur le site de Fouilloles, installé proche de la zone dite de Carénage. De nombreuses installations sont présentes sur la partie Carénage et doivent être préservées
D'une surface d'un peu plus de 10.5 hectares, ce plan d'eau est parfaitement abrité et se prête facilement à l'installation d'une zone de mouillages au profit des plaisanciers



2 : Nature des travaux :

Les travaux consistent à la réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole dans la perspective de l'accueil de la Route du Rhum 2026

Ces travaux comprennent :

- la mise en place de 33 mouillages individuels à l'évitage pour des bateaux jusqu'à 15 m
- la mise en place de 10 autres pour des bateaux jusqu'à 12 m.

Les travaux sont réputés comprendre l'ensemble des fournitures et l'installations de ces postes de mouillage ainsi que les vérifications nécessaires



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

III - Présentation de l'entreprise et pertinence de l'offre :

1- Présentation de l'entreprise ATSM.



La SARL ANTILLES TRAVAUX SOUS-MARINS est une entreprise spécialisée dans les Travaux Sous-Marins, les Travaux Portuaires et les Travaux Maritimes.

Créée en 2003, elle est implantée à la **marina de Bas-Du-Fort**.

ATSM dispose d'une expérience solide et reconnue dans des prestations similaires.

L'entreprise mobilise des moyens humains et matériels adaptés aux exigences du présent marché. Les éléments détaillés figurent dans le dossier de candidature.

2- Pertinence de l'offre dans le cadre du présent marché

Dans le cadre du présent marché, ATSM propose une offre à forte valeur ajoutée, reposant sur une expertise reconnue, une implantation stratégique et une parfaite maîtrise des exigences techniques et réglementaires.

a) Une réactivité immédiate au cœur de la Marina

Implantée directement sur le site de la Marina de Bas du Fort, ATSM garantit une **capacité d'intervention rapide et efficace**, particulièrement déterminante en cas d'urgence. Cette proximité opérationnelle constitue un avantage décisif pour assurer la continuité de service et la sécurisation des installations de mouillage.

5

ATSM / ANTILLES TRAVAUX SOUS-MARINS Porte de la Marina 97110 PAP fred.atsm@orange.fr



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

b) Des moyens techniques et humains hautement qualifiés

ATSM mobilise des ressources parfaitement dimensionnées pour répondre aux exigences du marché, avec un haut niveau d'exigence en matière de qualité et de sécurité :

- Personnels certifiés (**certification hyperbare**),
- Deux navires de charge opérationnels avec équipages qualifiés Marine Marchande,
- Stricte conformité aux réglementations en vigueur (sécurité maritime, prévention de la pollution, ...).

Cette organisation garantit des interventions réalisées dans les règles de l'art, avec un haut niveau de fiabilité.

c) Une intégration locale au service de l'efficacité

ATSM s'appuie sur une présence historique et des relations solides avec l'ensemble des acteurs de la marina (capitainerie, maître de port, équipes techniques...).

Cette synergie permet une coordination fluide, une meilleure anticipation des besoins et une exécution optimisée des prestations.

d) Une expertise reconnue en environnement sensible

Fort de son expérience, ATSM possède une maîtrise complète des dispositifs de balisage maritime et de mouillage, y compris en zones protégées et à enjeux environnementaux.

Cette expertise garantit des solutions fiables, durables et respectueuses des contraintes réglementaires et écologiques.

e) Une maîtrise globale des prestations

ATSM assure une prise en charge complète du marché :

- Fourniture et installation des équipements,
- Inspection et maintenance,
- Gestion des rapports techniques et registres réglementaires.

Cette approche globale offre au maître d'ouvrage un interlocuteur unique, gage de simplicité, de traçabilité et de performance.

f) Des références solides et durables

ATSM s'inscrit dans une logique de partenariat sur le long terme avec des acteurs publics et institutionnels majeurs :



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

- **Marina de Bas du Fort (depuis 2005)**
Entretien de mouillage, titulaire de l'accord cadre en place depuis 2022.
→ Suivis techniques réguliers, campagnes annuelles de refit, gestion anticipée via registre d'entretien.
- **Parc National de Guadeloupe (Depuis 2018)**
Entretien de 170 mouillages en zone protégée
- **Établissement Portuaire de Saint-Martin (depuis 2015)**
Intervention sur des sites stratégiques (Fort-Louis, Galisbay, Marigot).
- **Les Saintes (depuis 2016)**
Suivi et contrôle de 90 anneaux.
- **Sainte-Anne – Martinique (2017)**
Installation de 172 ancrages écologiques à vis et balisage réglementaire.

IV. Procédures d'exécution.

1. Règlementation hyperbare

Toutes nos interventions s'effectuent dans le respect de la réglementation hyperbare.

Arrêté du 29 septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares.

Art 6: « A compter du 1er janvier 2020, les travaux hyperbares ne peuvent plus être réalisés que par une entreprise certifiée. »

Arrêté du 14 mai 2019 relatif aux travaux hyperbares effectués en milieu subaquatique (mention A).

2. Phases d'exécution

A réception de l'ordre de service de démarrage des travaux par le maître d'ouvrage et durant la phase préparatoire.

a) Production de documents

- Le Planning d'Exécution (15 jours à notification du marché pour visa)
- Plan d'Assurance Qualité (PAQ)
- Plan de prévention des risques (P.P.S.P.S.)
- Les études d'exécution et notes de calculs.

b) Préparation de chantier

Après la phase d'études, les premières interventions consistent en une inspection du site et l'enlèvement des éléments gênants.

Une bathymétrie préalable sera réalisée afin de connaître précisément les profondeurs et les dénivelés du fond marin au droit de chaque balise, ainsi que de repérer d'éventuelles épaves.

7



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

Le site étant occupé par des mouillages non autorisés, le maître d'ouvrage organise au préalable le départ des occupants. Le marché n'inclut pas le remorquage de navires, qui relève de prestations spécifiques.

Les opérations comprennent donc :

- la dépose des mouillages non autorisés,
- le repérage et l'évacuation des épaves éventuelles,
- L'élimination des déchets en filière agréée

c) Fabrication des corps morts

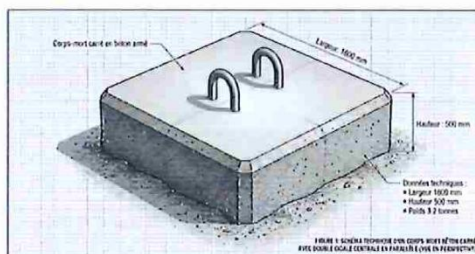
Les corps-morts seront fabriqués par l'entreprise TP MAT, situé au Raizet, spécialiste de module béton préfabriqué

Le béton employé sera adapté à l'immersion en eau de mer :

- Classe exposition XS2,
- Classe de résistance C35/45,
- Teneur minimale en ciment : 350 kg/m³
- Ciment PMES.

Ils présenteront une forme carrée :

- 10 Corps-mort de 3.2 T pour les navires de moins de 12 m (1600 x 1600 x 500)
- 33 Corps-mort de 4.2 T pour les navires de moins de 15 m (1500 x 1500 x 750)



Ils seront équipés en leur centre de **2 organeaux** (ou cigale) en acier doux, forgé à chaud de diamètre **40 mm** avec une ouverture de 100 x 100 mm. Ceci permettra de **doubler la durée de vie** des corps-morts.

La forme de la partie inférieure du corps-mort sera nécessairement concave de manière à créer un effet de succion dans le terrain naturel et favoriser la stabilité d'ensemble.

Ayant une parfaite connaissance du site, qui présente un matériau vasard très meuble, les corps-morts seront ensouillés, augmentant leur tenue.

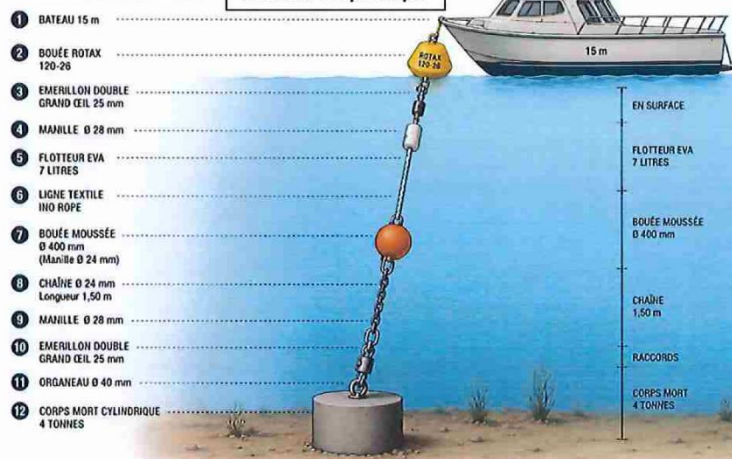
Le plan d'exécution des corps-morts sera soumis au visa du maître d'ouvrage.

Lors de la pose de ces derniers, les coordonnées seront relevées et consignées dans le rapport de travaux et communiquées au maître d'ouvrage.



d) Lignes de mouillage

LIGNE DE MOUILLAGE – Schéma de principe



Le bas de ligne sera composé d'un montage renforcé composé de :

- **Manille lyre galva à chaud 28 mm**
- **Emerillon double grand œil galva à chaud 25 mm**
- **Manille lyre galva à chaud 28 mm**
- **Chaîne liège droite galvanisée de 24 mm, GRADE 40, pas de 3.5 D (84mm)**
- **Manille lyre galva à chaud 28 mm**

Afin d'éviter le ragage du bas de ligne, une **bouée de sub-surface** dimensionnée en conséquence maintiendra l'ensemble à la verticale.

Par retour d'expérience de nos équipes, la solution proposée repose sur l'utilisation de cordages techniques de type polyester et UHMPE, selon un procédé éprouvé et développé par **INO-ROPE**.

Ce choix technique répond aux exigences **de durabilité, de sécurité et de performance** attendues dans le cadre du marché.



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT



Mouillages : plus de 5000 lignes en place depuis 2017

Aujourd'hui nous sommes fiers d'avoir procédé au remplacement de plusieurs dizaines de lignes sur l'ensemble de la Bretagne et région Grand Ouest. Plusieurs autres projets sont actuellement à l'étude et en cours de discussion avec les mairies et directeurs de ports, ainsi que les entreprises de travaux maritimes, interlocuteurs privilégiés.

L'intérêt pour les lignes de mouillage de moindre impact est grandissant depuis les cinq dernières années, en témoignent les nombreuses demandes entrantes établies auprès des entreprises de travaux maritimes.

Nos références :

- Lège Cap féroé : 1500 lignes installés en 2022/2023
- Saint Lunaire : 150 lignes installés en 2024
- Pamplonne : 65 lignes pour Super Yacht de 80m (Prévue 2025)
- Les Olénans : 100 lignes installés en 2017



Les lignes sont constituées de cordages textiles en polyester, avec les caractéristiques suivantes :

Bateaux < 12 m	Bateaux < 15 m
• Cordage polyester (Ame 12 fuseaux / gaine 24 fuseaux) • Diamètre 22 mm • <i>Charge de rupture</i> : 8 tonnes • Cordage coulant (densité > 1.38kg/m3) • Épissures sur cosses tube acier peint • Flotteur EVA 5 litres	• Cordage polyester (Ame 12 fuseaux / gaine 24 fuseaux) • Diamètre 24 mm • <i>Charge de rupture</i> : 12 tonnes • Cordage coulant (densité > 1.38kg/m3) • Épissures sur cosses tube acier peint • Flotteur EVA 7 litres

Les lignes sont équipées :

- De cosses métalliques adaptées (galvanisé ou acier protégé en partie basse),
- De protections contre le ragage,
- D'un système de lestage (2 m sous la bouée surface) et de flottabilité intégrée.



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT



Flotteur EVA 7 L



Lest BALLAST



Tige textile dyneema

Les tiges de bouée sont constituées d'estropes textiles traversantes :

- Estrope en UHMPE gainée Dyneema
- Diamètre : 10 mm
- Lashing UHMPE : 4 mm
- Cosse : Acier galvanisé à chaud puis peinture - Couleur noir diam 18
- Butée haute et basse en impression 3D en PETG
- Charge de rupture de l'ensemble : **19 tonnes**

Dans une logique de simplification et **d'homogénéisation des équipements**, un dimensionnement unique a été retenu pour l'ensemble des mouillages. Celui-ci est conçu de manière à être compatible avec des navires d'une longueur maximale de 15 mètres.

Le montage des lignes sera entièrement réalisé à terre, dans des conditions contrôlées et selon des procédures validées. Les opérations comprennent la réalisation des épissures, l'installation des cosses, le montage des accessoires et des flotteurs, ainsi que des contrôles dimensionnels et visuels rigoureux. Une fois les lignes assemblées, elles sont présentées au maître d'ouvrage pour validation avant leur installation sur site.

Avant toute mise en œuvre, une **mise sous tension contrôlée** est systématiquement effectuée. Cette étape permet de stabiliser les fibres textiles, de vérifier la qualité des épissures et d'anticiper les phénomènes d'allongement en service. La tension appliquée reste dans une plage conforme à la limite élastique prescrite, garantissant ainsi la résistance et la durabilité des lignes.

Par ailleurs, tous les **éléments de liaison seront soigneusement sécurisés** (freinage ou ligature des manillons, vérification des serrages), avec un contrôle final réalisé avant installation.

11



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

e) Bouées surface et marquage

Les bouées retenues seront de type ROTAX 120-26 de couleur blanche, de forme sphérique, et fabriquées à partir d'un matériau moussé assurant une flottabilité adaptée à un usage permanent. Elles seront munies d'une cheminée centrale permettant le passage d'une estrope textile.

Ces bouées ROTAX sont celles utilisées sur l'ensemble du parc de la Marina, permettant **une cohésion des fournitures**.

Le marquage sera effectué par impression numérique sur un **adhésif anti-UV contrecollé**, de type vinyle coulé longue durée (HX190 Hexis ou équivalent), associé à une lamination de type « Tedlar » assurant une excellente tenue dans le temps.

Ce procédé de marquage, déjà mis en œuvre par ATSM sur des installations du Parc national de Guadeloupe, a été validé par celui-ci, attestant de sa fiabilité ainsi que de sa compatibilité avec les exigences environnementales.

Les équipements répondront aux exigences techniques définies dans le cadre du projet. Chaque bouée comportera un numéro ainsi qu'un repère fourni (code couleur ?) par le maître d'ouvrage, permettant de distinguer les mouillages destinés aux embarcations de 12 mètres maximum de ceux pouvant accueillir des unités jusqu'à 15 mètres

Leur installation sera réalisée par l'entreprise conformément au **plan de numérotation établi par le maître d'ouvrage**.





Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

3. Méthodologie

Nous avons choisi la zone technique de la Marina comme zone de transfert des corps-morts pour immersion



Une zone de 300 m2 sur le terre-plein ainsi qu'une zone équivalente sur le plan d'eau contigue seraient parfaitement adapté pour la bonne exécution du marché.

Proximité avec nos ateliers, proximité avec le maître d'ouvrage et ses représentants et proximité avec la zone de Mouillage.

Cette zone servira de stockage des corps-morts. Les corps-morts seront livrés sur zone entre 12h et 14h afin de ne pas perturber l'exploitation de la zone technique.

Une grue PPM de 60 Tonnes sera positionnée pour mise à l'eau de ces derniers.

Ils seront repris un par un par notre navire pour déposer sur site.

Étapes d'exécution :

- Balisage maritime de la Zone de mouillage (Bouée Jaune sphérique DN 400 mm avec pictogramme « Interdiction de mouillage et de circulation » sur le périmètre de la zone)
- Inspection des éléments remarquables immergés
- Nettoyage de Zone et mise en décharge contrôlée
- Marquage des bouées et Montage des lignes à notre atelier
- Fixation de la ligne sur CM sur la zone de transfert
- Sécurisation des éléments (Manilles)
- Mise à l'eau des lignes complètes
- Reprise par notre navire avec opérateurs hyperbares
- Dépose sur site au GPS
- Ensuillage par lancement avec opérateurs hyperbares
- Test de tenue sur chaque ligne
- Visite avec maître d'ouvrage
- Dépose du Balisage maritime provisoire
- Réception du chantier



13

ATSM / ANTILLES TRAVAUX SOUS-MARINS Porte de la Marina 97110 PAP fred.atism@orange.fr



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

4. Réception de chantier

Dans le cadre des opérations préalables à la réception (OPR), ATSM réalisera, en coordination avec le maître d'ouvrage, une campagne d'essais de traction sur les bouées ainsi qu'un contrôle métrologique de leur alignement et de leur positionnement.

Ces essais porteront sur l'ensemble des dispositifs installés et feront l'objet d'une qualification contradictoire en présence du maître d'ouvrage ou de son représentant.

Les tests consisteront à appliquer un effort de traction, notamment à l'aide de notre navire de charge. L'effort exercé ne devra provoquer ni déplacement du corps-mort, ni allongement de la ligne de mouillage au-delà de son domaine élastique.

ATSM effectuera, autant que nécessaire, des ajustements de positionnement afin de garantir un alignement conforme aux exigences.

V- Planning prévisionnel des interventions

Dans le cadre du présent mémoire technique, nous présentons un planning prévisionnel indiquant les principaux délais, notamment les délais de livraison des fournitures ainsi que les délais d'exécution des prestations.

En cas de notification du marché, un planning détaillé et définitif sera établi et transmis au maître d'ouvrage.

Procédures d'exécution	Délais
Délai d'intervention compris : ✓ Amené des moyens matériels ✓ Balisage maritime provisoire ✓ Commande des fournitures ✓ Fabrication des corps-morts (séchage 3 semaines) ✓ Etudes	12 semaines
Délai d'exécution compris : ✓ Nettoyage de la zone ✓ Montage des lignes ✓ Marquage des bouées ✓ Assemblage des éléments ✓ Mise à l'eau des corps-morts ✓ Mise en place des mouillages ✓ Dépose balisage provisoire ✓ Repli	3 semaines
Réception du chantier (Après notification du marché)	15 semaines

14



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

VI- Contrôle et qualité

Toutes ces interventions sous-marines font parties de notre champ d'action et de nos compétences.

Nous disposons de tous les équipements nécessaires à la bonne exécution de ces types d'interventions.

- Mise à jour de nos registres de matériel.
- Etablissement des fiches de poste pour chaque type d'intervention.
- Rédaction des fiches de sécurité pour chacune des interventions hyperbares.

VII- Protection de l'environnement :

Compte tenu du type d'activité exercée par Sarl ATSM, nous considérons comme une obligation d'assurer au personnel, aux clients et aux tiers, en toute circonstance, des prestations répondant à leurs besoins et attentes en termes de sécurité, santé et environnement, dans le respect des exigences réglementaires et légales.

Pour cela, notre société décide d'appliquer **une politique Sécurité, Santé et Environnement (SSE)** fondée sur les objectifs suivants :

1. *Avoir un effectif, habilité et formé*, en permanence adapté à la nature de notre activité et à notre taille.
2. *Définir une méthodologie d'analyse systématique des risques* liés à une activité ou à un chantier, tant sur le plan de la sécurité que sur le plan de la protection de la santé et de l'environnement, permettant notamment, formellement et en accord avec le client, de déterminer les moyens d'accès et de positionnement à un poste de travail en hauteur les plus pertinents pour l'exécution des travaux.
3. *Mettre en place une veille réglementaire, technique et technologique* afin de toujours adapter nos méthodes de travail.
4. *Intégrer la responsabilité environnementale à tout processus de décision*, avec une approche globale, et agir quotidiennement pour limiter et réduire l'impact de l'activité sur l'environnement.

5. *Respecter la certification en 2020 (AIO Certification) conformément à l'arrêté du 29 Septembre 2017 relatifs aux entreprises réalisant des travaux en milieu hyperbare*

ATSM s'engage à ce que l'ensemble de son équipe s'implique dans ce système de sécurité, de santé et de l'environnement et participe à l'atteinte des objectifs ci-dessus, par la prévention, la formation, l'information, la connaissance et le respect des règles SSE.



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

VIII. DOCUMENTS ANNEXES :

1. Fiches techniques des fournitures et des matériaux

FICHE TECHNIQUE

LIGNE DE MOUILLAGE TOUTES ZONES

Présent depuis 2017 sur le marché des lignes de mouillages innovantes, Ino-Rope a développé une gamme complète de produits adaptés.

Ligne de mouillage pour les zones en échouage ou en pleine eau. Composée d'une élingue textile gainée avec un oeil épissé sur cosse tube à chaque extrémité, et éventuellement d'un flotteur EVA. Développé en 2024, en collaboration avec la corderie Lancelin, et encore amélioré en 2025, notre cordage standard en polyester 12 fuseaux gainé avec une gaine très épaisse apporte un allongement de près de 10% à la charge de travail et une meilleure résistance à l'abrasion.

Côté finition, nous avons réussi à valider une technique pour garder la gaine dans les yeux des épissures.

> Avantages :

- légère
- peu impactante sur les fonds
- durable (longévité des matériaux)
- bon amortissement
- économique

> Utilisation : bateau à moteur, voilier, balise

> Type : évitage ou embossage

> Zones : toutes (échouage ou pleine eau)

> Options :

- cosse inox
- tige de bouée traversante en textile

produit	charge de rupture / longueur / maximum	composition
bateau toutes tailles	selon cahier des charges	élingue gainée +/- Flotteur

Les comportements des lignes en cordages et des lignes en chaîne sont différents, voici quelques recommandations :

- > Éviter de mélanger 2 types de mouillage (cordage et chaîne) sur une même zone.
- > Veillez à bien vérifier les cercles d'évitage.
- > Nous recommandons que les cercles d'évitage maximum ne se chevauchent pas. En cas de doute ou de ré-implantation de zone, nous vous recommandons de faire appel à un bureau d'études spécialisé.



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT



Fiche technique INO-ROPE

Désignation : Double Polyester gainé Polyester
Référence Interne : LA_ZZ1380QUAT

Spécifications techniques

Construction = Ame 12 fx Polyester - Gaine 24 fx Polyester
Diamètre = 22mm
Résistance épissé = 8t
Poids = 0,325 kg/m
Cordage coulant - densité > 1.38kg/m³

Fabricant : Corderie Henri Lancelin
Référence Lancelin : ZZ1380QUAT





Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT



Original textile solutions

Fiche technique INO-ROPE

Désignation : Double Polyester gainé Polyester
Référence interne : LA_ZZ1495

Spécifications techniques
Construction = Ame 12 fx Polyester – Gaine 24 fx Polyester
Diamètre = 24mm
Résistance épissé = 12t
Poids = 0,485 kg/m
Cordage coulant – densité > 1.38kg/m³

Fabricant : Corderie Henri Lancelin
Référence lancelin : ZZ1495





Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT



CHARACTERISTICS

1. E.V.A. Floats are manufactured from Ethylene Vinyl Acetate(E.V.A) which is superior to other materials such as PVC. & Synthetic Rubber Floats in every respect.
2. E.V.A. Floats are resistant extreme weather conditions. They have excellent elasticity. Since E.V.A. Floats do not break, shrink, or deform it is excellent for Fishing Nets.
3. E.V.A. Floats are light and soft and do not absorb water. This results in more efficient and economical handling.
4. E.V.A. Floats have very high tensile strength which allows continuous continued use over long Periods of time.



Model	Dimensions (mm)	Weight (g)	Volume (liters)	Color
SHE-105	320 x 295 x 70	2,150	15,000	Yellow
SHE-100	285 x 260 x 50	1,514	10,000	Yellow
SHE-85	265 x 248 x 48	1,314	8,500	Yellow
SHE-70	250 x 220 x 42	1,000	7,000	Yellow
SHE-60	240 x 215 x 42	874	6,000	Yellow
SHE-50	225 x 202 x 40	786	5,000	Yellow
SHE-40	208 x 185 x 37	585	3,800	Yellow
SHE-30	190 x 158 x 33	447	2,980	Yellow
SHE-25	180 x 147 x 28	350	2,400	Yellow
SHE-20	178 x 135 x 28	265	1,680	Yellow
SHE-20N	178 x 135 x 28	265	1,700	Yellow
SHE-15	160 x 125 x 28	235	1,500	Yellow
SHE-10	170 x 110 x 20	180	650	Yellow/white
SHE-6	140 x 94 x 20	90	616	Yellow/white
SHE-3	101 x 78 x 20	46	300	Yellow/white
SS-5	155 x 110 x 25	170	1,100	Yellow/white
SS-3	130 x 110 x 25	140	920	Yellow/white



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

Fiche technique INO-ROPE

Désignation : Cosse tube peinte
Référence interne : COSSE_TUBE_24_peinte

Spécifications techniques
Acier galvanisé à chaud puis peinture
Couleur noir
Import Asie



Ref interne	H (mm)	L (mm)	In (mm)	e (mm)	Diam (mm)	Poids (kg)
TE_COSSE_TUBE_24_peinte	160	120	55	7	28	1,340



Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT



Bouées de Mouillage Fiche produit

Amarrage de vos bateaux facilités grâce à nos bouées de mouillage insubmersibles



Nos bouées de mouillage sont fabriquées avec du Polyéthylène de haute densité assurant une bonne résistance à la flottaison sous contrainte, aux chocs à basse température, à l'eau salée, aux agents des espèces végétales et animales marines et aux hydrocarbures.

Les systèmes utilisés sont « câble (ou rope) Mer », câblés avec des pigments stabilisés par des agents anti UV.

Toutes nos bouées sont « remplies » : remplies de billes polyéthylène expansées formant un bloc d'une cohésion maximale. D'une grande stabilité en position nous permet de garantir l'insubmersibilité de nos bouées : usage à l'éclair, chocs violents, conductivité électrolytique, notre bouée ROTAX ne coulera jamais. La qualité du message PSE est visible toutes les semaines par un système permettant de mesurer la capacité d'absorption d'eau.

La gamme de bouées de mouillage ROTAX se présente à savoir :
40, 60, 120 et 200.
Cheminées inférieures de diamètre 26 ou 63mm.
Câbles aux choix (standard : blanc, noir, jaune).

Possibilité de marquage sur vos bouées.

Grâce à notre procédé « moule en » de l'intercollage, le marquage est fait à toutes les conditions et températures.
Chiffres et lettres en creux d'un côté.
Autres messages, vous en voulez.

Nous proposons des tiges renforcées couvrant pour les cheminées de 63mm.
Charge de rupture de 18 tonnes, traité avec caoutchouc de protection.



Entre la Marine
30 rue de l'Industrie - 22 - la Marina 97110 FORT
Tel : +33 (0) 26 74 50 26 - 06 90 00 12 00 00



Bouées de Mouillage Fiche produit

Référence	VOLUME	Ø Tube	Diamètre extérieur	Hauteur
BM 40-26	43 L	26 mm	411 mm	450 mm
BM 40-63	43 L	63 mm	411 mm	450 mm
BM 60-26	64 L	26 mm	519 mm	480 mm
BM 60-63	64 L	63 mm	519 mm	480 mm
BM 60-63 FACETTES	67L	63 mm	519 mm	480 mm
BM 120-26	120 L	26 mm	649 mm	602 mm
BM 120-63	120 L	63 mm	649 mm	602 mm
BM 200-63	220 L	63 mm	775 mm	720 mm
TIGE 4000	Acier galvanisé avec caoutchouc Longueur 110mm - pour BM40-63 et BM60-63			
TIGE 120	Acier galvanisé avec caoutchouc Longueur 880mm - pour BM120-63			
TIGE 200	Acier galvanisé avec caoutchouc Longueur 1007mm - pour BM200-63			
CAOUTCHOUC SEUL	Pour tube 63mm			
MARQUAGE Chiffre ou lettre	Modèle thermocollé			

Conditionnement

EST	Poids Liquide Bouée	Poids Liquide Tige	Prévoir d'après par g d Liquide (kg)	Pu Liquide (kg)	Nombre d'après par g d Liquide (kg)	Pu Liquide (kg)
BM 40-63 + TIGE	2,5	3	15	114,5		
BM 60-63 + TIGE	2,5	3	15	114,5		
BM 60-63 FACETTES + TIGE	2,8	3	15	114		
BM 120-63 + TIGE	0	2,5	0	113		
BM 200-63 + TIGE	15,5	4	0	20,5	12	246

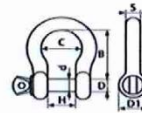


Mémoire Technique	22/04/2026
Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouillole	SGPG MARINA DE BAS DU FORT

FICHE TECHNIQUE



MANILLE LYRE



Diam.	Référence	Charge Utile	Marquage	Revêtement	D mm	H mm	B mm	D1 mm	C mm	Poids Kg/pc
6 mm	609406	100 Kg	Diamètre + CE + 100 marque distinctive	Galvanisée à chaud	6	12	24	12	18	0,03
8 mm	609408	200 Kg			8	16	32	16	24	0,06
10 mm	609410	300 Kg			10	20	40	19	30	0,11
12 mm	609412	500 Kg			12	25	49	24	36	0,22
14 mm	609414	650 Kg			14	28	59	27	42	0,32
16 mm	609416	800 Kg			16	32	64	31	48	0,47
18 mm	609418	1000 Kg			18	35	72	36	54	0,75
19 mm	609419	1000 Kg			19	38	80	38	60	0,79
22mm	609422	1500 Kg			22	44	85	43	66	1,33
25mm	609425	2000 Kg			25	50	100	49	75	1,73
28mm	609428	3000 Kg			28	56	116	54	85	2,51

*ratio 4:1

* marquée avec diamètre, CE et CMU, et la marque

1- Acier : C15

2- Définition:

- charge de travail : c'est la charge maximale que l'article peut supporter dans des conditions normales d'utilisation
- coefficient de sécurité: c'est la rapport entre la charge de rupture et la charge de travail . Pour l'article c'est 4.

Cette manille n'est pas destinée au levage de charge



BERNIER
2026.05.11
09:38:25 -04'00'

22



ANNEXE 9

NOTE SUR LA PRÉSENCE D'HERBIERS

○ Sedimentologie

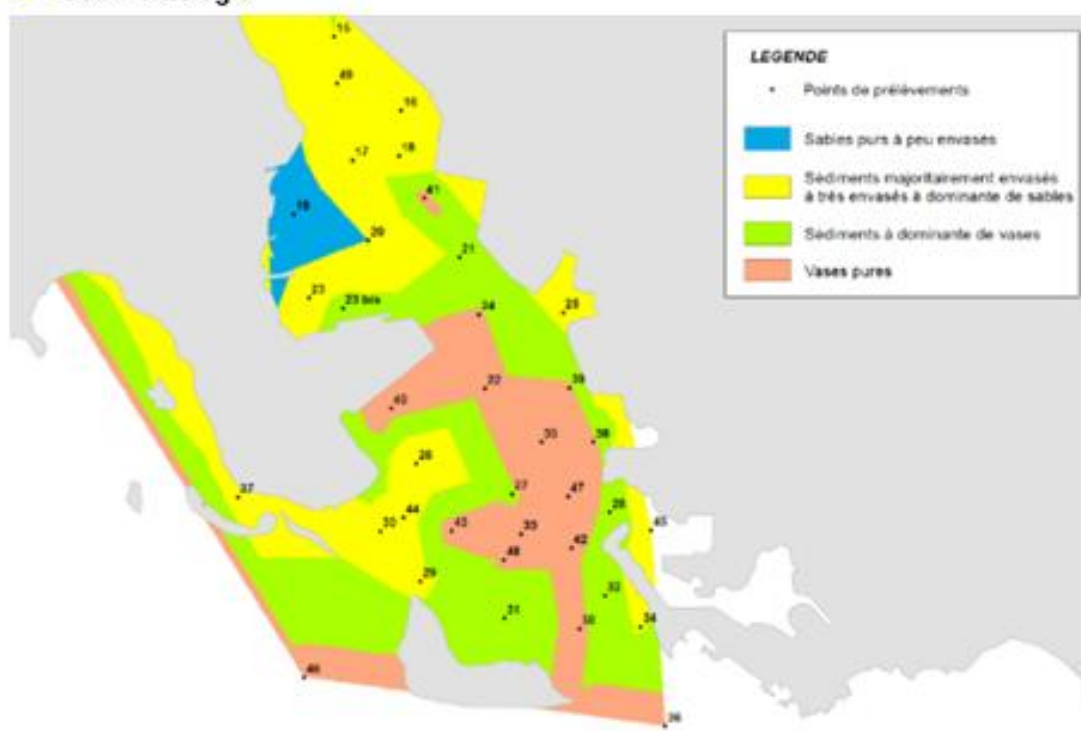


Figure 18 : carte de répartition des faciès sédimentaires (source : EGIS 2012)

Sur les différents sites d'implantation des zones de mouillage le substrat est composé soit de sédiments à dominantes de vases soit de vases pures.

Ce qu'il faut retenir...

- Pour des vents d'alizés, les clapots atteignent des hauteurs inférieures à 20cm avec une période de 1.6s
- Les deux zones pressenties pour l'aménagement de zones de mouillage sont relativement bien protégées des houles du large avec une agitation résiduelle inférieure à 0,4m.
- Les houles de périodes plus faibles (9s) pénètrent mieux que les celles de plus importantes périodes (11s)
- Pour des conditions de houles cycloniques décennales et centennales, la hauteur de la houle résiduelle est inférieure à 1m au niveau de l'îlet cochon et inférieure à 0.6m pour le site de Fouillole/Carénage.
- En situations dites usuelles, on constate que de manière générale les courants sont très faibles (<10cm/s)
- Sur les différents sites d'implantation des zones de mouillage, le substrat est composé soit de sédiments à dominantes de vases soit de vases pures.

2.5 Définition des niveaux d'eau et des cotes bathymétriques pour l'implantation des mouillages

Les marées

Le SHOM mesure et tient à jour les références altimétriques maritimes (RAM) ou cotes des « zéros hydrographiques » pour les ports français de métropole et des départements et collectivités d'outre-mer.

Les Références Altimétriques Maritimes pour les sites de la Guadeloupe sont les suivantes :

Tableau 3 : Références Altimétriques Maritimes pour les sites de la Guadeloupe (Extrait du RAM 2017 – SHOM)

N°	Nom	Type	Lat.	Long.	Et.	Constante	PHMA	PM sup		NM		BM inf	PBMA
	Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)	R	16 13 N	61 32 W		2008	00.86	00.70		00.55		00.45	00.15

Nom	Repère fondamental	Organisme	Date	RF/ZH	RF/Ref	ZH/Ref	ZH/Eli	Ref
Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)	GO-12	IGN	1988	2.883	2.423	-0.460	-40.48	IGN88



Ce qu'il faut retenir...

Ainsi, les niveaux marins à Pointe-à-Pitre correspondent :

PHMA = 0.86CM soit + 0.40 m NGG

PBMA = 0.15CM soit - 0.31 m NGG

2.6 Synthèse de chaque site

Cette synthèse est basée sur les données bibliographiques listées en Annexe 1.

2.6.1 Site de l'Îlet Cochon

Cette zone est caractérisée par :

- **Bathymétrie** : comprise entre 2 et 10 m de profondeur avec présence de deux hauts-fonds : le Banc Apollon et le Banc Rose ;
- **Exposition à la houle** : protégée des houles du large ;
- **Substrat et habitats présents** :
 - « Plaine sédimentaire vaseuse à herbier à *Thalassia* éparsé envasé » ;
 - « Plaine sédimentaire sableuse à herbier à *Thalassia* dense et colonies coralliennes éparées » ;
- **Usages** : une trentaine de bateaux au mouillage plus ou moins permanent et des mouillages de passage le weekend.

La carte marine indique plusieurs obstacles à la navigation :

-  Épave dont une partie de la coque ou des superstructures sont visibles à basse mer ;
-  Épave de brassiage inconnu, considérée potentiellement dangereuse pour des navires de surfaces.

Le GPMG a réalisé un repérage des épaves sur la circonscription de Pointe-à-Pitre le 27/06/2014.



ANNEXE 10

DESCRIPTION DES DISPOSITIFS D'ANCRAGE

Les mouillages dits écologiques sont les équipements qui permettent de limiter le ragage sur les fonds marins dans le rayon d'évitage des bouées. Le site présente des fonds vaseux qui ne permettent pas l'implantation d'ancres à vis. Les corps-morts en béton sont techniquement la seule solution fiable sur ces types de terrains.

L'impact est parfaitement infime car limité à la surface du corps-mort et du 1,50 m de chaîne nécessaire en partie basse. En revanche, toute la ligne de mouillage prévue, et plus particulièrement la ligne textile avec sa bouée sub-surface, vient garantir la meilleure protection possible des fonds marins. Ces solutions sont aujourd'hui les plus avancées existant sur le marché.



ANNEXE 11

GESTION DE LA ZMEL

La ZMEL est intégrée par avenant dans le contrat de concession et sera intégrée dans le patrimoine portuaire du GPMG. La gestion sera assurée par la société SGPG dans le cadre du contrat de concession.

La ZMEL a été créée pour :

- *Supprimer les mouillages forains*
- *Assurer le contrôle des arrivées et des départs*
- *Organiser et maîtriser le mouillage sur site*
- *Créer la capacité d'accueil pour la Route du Rhum*

Sa création revêt un caractère définitif.



ANNEXE 12

ACTE D'ENGAGEMENT (montant du marché)

*La réalisation des travaux porte sur la somme de **260 345,75 €**. Vous trouverez ci-annexé l'acte d'engagement de la société.*

OPERATION	<u>Marché de travaux :</u> <u>Réorganisation et équipement des mouillages de la zone Fouilloles</u>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>SGPG – Marina de Bas du Fort</u> 
ACTE D'ENGAGEMENT	

<u>PHASE :</u>		DCE		
Indice	Date	Rédigé par	Vérifié par	Approuvé par
0	07/04/2026	CMJD	CMJD	CMJD
A	09/04/2026	CMJD	CMJD	CMJD

TABLE DES MATIERES

1	Généralités	3
1.1	Identification du contrat.....	3
1.2	Identification du fournisseur	3
1.3	Identification des Cotraitants en cas de groupement.....	4
1.4	Identification des sous-traitants désignés au contrat.....	4
1.5	Montant du contrat :	5
1.6	Décomposition du contrat :.....	5
1.7	Sous-traitance envisagée, mais non désignée :.....	5
1.8	Répartition par cotraitant et sous-traitant désigné au contrat	5
1.9	Conditions de paiement	5
1.10	Avance	6
2	Engagement du candidat	7
3	Décision de l'acheteur – offre retenue	8
4	Cession ou nantissement des créances	9

1 GENERALITES

1.1 IDENTIFICATION DU CONTRAT

Objet du contrat	Réorganisation et équipements de mouillages de la zone Fouilloles
Acheteur :	SGPG – Marina de Bas du Fort
Adresse :	Société de Gestion Portuaire de la Guadeloupe - SGPG Capitainerie – Marina de Bas du Fort 97110 POINTE-A-PITRE
Type de contrat	Marché de travaux passé en procédure adaptée ouverte avec négociation possible (Article R2123-1 1°, inférieur au seuil des procédures formalisées – Code de la Commande Publique).

1.2 IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

Raison sociale :	ATSM ANTILLES TRAVAUX SOUS-MARINS	
SIRET* :	448 744 011 00058	
Représenté par** :	MR BERNIER Frédéric	
adresse	Porte de la marina , quai 11, 97110 POINTE A PITRE	
Téléphone	0690 500 370	
Courriel (obligatoire)	Fred.atsm@orange.fr	
Agissante en qualité de	Titulaire (1) – Mandataire du groupement solidaire (2) Mandataire du groupement conjoint (3) Mandataire solidaire du groupement conjoint (4)***	1
A le statut de PME	OUI	
Siret déposant Chorus Pro (si différent)		
Adresse facturation si différent		

* Ou n° de TVA intracommunautaire pour les fournisseurs issus de l'UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE.

** Prénom, nom et fonction.

*** Après attribution, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement Conjoint avec mandataire solidaire.

1.3 IDENTIFICATION DES COTRAITANTS EN CAS DE GROUPEMENT

Raison sociale n°1 :		
SIRET* :		
Représenté par** :		
adresse		
Téléphone		
Courriel (obligatoire)		
Signature (sauf pouvoir du mandataire)		
Représenté par :		
Le :		
A le statut de PME	OUI - NON	

Raison sociale n°2 :		
SIRET* :		
Représenté par** :		
adresse		
Téléphone		
Courriel (obligatoire)		
Signature (sauf pouvoir du mandataire)		
Représenté par :		
Le :		
A le statut de PME	OUI - NON	

* Adapter le tableau en ajoutant des lignes si besoin.

** Ou n° de TVA intracommunautaire pour les fournisseurs issus de l'UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE.

1.4 IDENTIFICATION DES SOUS-TRAITANTS DESIGNES AU CONTRAT

Raison sociale n°1 :		
SIRET* :		
Représenté par :		
Adresse		
Téléphone		
Courriel (obligatoire)		
Forme juridique		
Le :		
A le statut de PME	OUI - NON	

*Ou n° de TVA intracommunautaire pour les fournisseurs issus de l'UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE.

1.5 MONTANT DU CONTRAT :

- **Montant :**
 - Montant hors taxe : **239 950**
 - Taux de TVA applicable : 8.50 %.
 - Montant de la TVA : **20 375 ,75**
 - Montant TTC : **260 345 ,75**
- Date d'établissement des prix : **mois de remise des offres.**
- Délais : **prestations à réceptionner avant le 10 octobre 2026**

1.6 DECOMPOSITION DU CONTRAT :

Il n'est pas prévu de décomposition du contrat, il s'agit d'un lot unique.

1.7 SOUS-TRAITANCE ENVISAGEE, MAIS NON DESIGNEE :

Nature des prestations :	
Montant (€ H.T.)	

1.8 REPARTITION PAR COTRAITANT ET SOUS-TRAITANT DESIGNÉ AU CONTRAT

Entreprise	Nature des prestations	Part (%)	Montant (€H.T.)

1.9 CONDITIONS DE PAIEMENT

Adresser un IBAN en annexe.

Entreprise	IBAN	Complément *
ATSM	FR76 1010 7004 7100 2390 2425 791	



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

ANTILLES TRAVAUX SOUS MARINS
ZONE TECHNIQUE DE LA MARINA
97110 POINTE A PITRE

Code Banque 10107	Code Guichet 00471	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00239024257		CM 91
Domiciliation : BRED POINTE A PITRE		
☎ 08 20 33 64 71		
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 1010 7004 7100 2390 2425 791		

Toute utilisation frauduleuse de ce document est passible de sanctions. Ce document n'est à utiliser qu'après vérification par le bénéficiaire

Préciser notamment les particularités sur la TVA applicable à l'entreprise, les conditions de paiement des sous-traitants si différentes de celles prévues au contrat. En cas de changement de domiciliation bancaire le fournisseur adresse le nouvel IBAN sans délai à l'acheteur.

1.10 AVANCE

Le présent marché permet aux titulaires de bénéficier d'une avance selon les conditions détaillées au CCAP.

Pour chaque entreprise, indiquer si l'avance est acceptée ou refusée :

ENTREPRISE	Avance, acceptée ou refusée
Le titulaire / Mandataire :	Accepte
Cotraitant 1 :	
Cotraitant 2 :	
Sous-traitant 1 :	
Sous-traitant 2 :	

*adapter le tableau si besoin.

2 ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Proposition Etablie le :	11/05/2026		
Représentant légal :	BERNIER Frédéric		
Signature :	 BERNIER 2026.05.11 09:53:30 -04'00'		
<i>cocher</i> Pour le compte du groupement (joindre les pouvoirs)		Pour le seul compte du mandataire du groupement	
Ayant pris connaissance des pièces constitutives du contrat, s'engage ou engage le groupement, sans réserve, à exécuter les prestations objet du contrat conformément au cahier des charges			

3 DECISION DE L'ACHETEUR – OFFRE RETENUE

La solution de base La variante :	
Signé le :	
Par :	
<i>Accepte les sous-traitants déclarés au contrat</i>	
Notifié le :	

4 CESSIION OU NANTISSEMENT DES CREANCES

Le montant maximal de la créance que je peux (nous pouvons) présenter en nantissement est de :	€ TTC
Copie délivrée en exemplaire unique pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun	Signé le : Par :
Modifications ultérieures en cas de sous-traitance. La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants est ramenée/portée à :	
Le	
Montant	€ TTC
Signature	



ANNEXE 13

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'OPÉRATION

Le projet consiste en l'organisation et l'aménagement d'une zone de mouillages dans le secteur de Fouilloles. Le projet a permis de qualifier la mise en service de 43 mouillages destinés à des bateaux de 12 à 15 m.

Le site, naturellement très abrité, offre les meilleures conditions d'amarrage possibles. Le projet va permettre d'organiser l'occupation de cette zone aujourd'hui soumise à des occupations foraines et non autorisées, principalement sur des mouillages forains occasionnant un très fort ragage sur les fonds marins et l'installation de corps-morts sans autorisation.

Le projet étudié considère la mise en place de corps-morts en béton, naturellement inerte, reliés à une courte chaîne en acier (inerte également) de 1,50 m à 2,00 m.

S'ensuit une ligne textile soutenue par une bouée sub-surface, permettant de relier l'ancrage à des bouées de surface disponibles pour l'amarrage des usagers de la Marina.

Cette organisation prévoit également une opération préalable de ramassage et nettoyage des anciens mouillages non autorisés.